



Projet Pédagogique Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)

Organisateur :

Communauté de Communes du Val de Saire
15 Route du stade
CS 50018
50630 Quettehou
02.33.23.12.80

Réalisé en mai 2016

INDEX

1/ Le descriptif

2/ Le Projet Educatif du Territoire

3/ Les Intentions éducatives de l'équipe pédagogique

4/ L'organisation de la journée

5/ Le fonctionnement de l'équipe

6/ La communication

7/ Le bilan

8/ Le cadre de référence pour vivre sereinement

1) Le descriptif.

L'A.L.S.H se situe à Montfarville. Il ouvre ses portes à des enfants scolarisés âgés de 2 à 11 ans. L'équipe y propose des activités manuelles, physiques, culturelles et ludiques permettant aux enfants de s'épanouir. L'A.L.S.H s'inscrit dans le Projet Éducatif Social et Local du Territoire (P.E.D.T) et dans un Projet Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (P.T.E.A.C)

La configuration du canton, ainsi que l'implantation des infrastructures sportives, nous a amené à développer un accueil multisites, ce qui permet une plus grande amplitude et flexibilité horaire qui s'adapte au mieux aux besoins des familles. Les enfants sont accueillis soit à l'A.L.S.H, soit sur des sites annexes (pendant les vacances scolaires). Les sites annexes sont situés à Quettehou et Saint-Vaast-la-Hougue et sont des complexes sportifs.

Une partie du bâtiment est attribuée plus particulièrement aux moins de 6 ans. Elle est composée d'une salle d'activité, d'une salle de motricité avec coin sieste, et de sanitaires adaptés. Ces espaces sont aussi utilisés en période scolaire, par le Relais Assistantes Maternelles (R. A .M).

La seconde partie du bâtiment est composée d'une salle d'accueil, d'une salle polyvalente (utilisée en temps d'accueil) et de deux salles d'activités.

Chaque salle d'activité contient du matériel manuel de base (ciseaux, colle, crayon, papier...). Le matériel plus spécifique est stocké dans une salle de rangement afin de sécuriser l'accès, l'organisation et faciliter la gestion des stocks.

Le matériel d'activités extérieures et sportives est stocké dans un local de rangement extérieur (régie).

L'A.L.S.H possède deux espaces extérieurs (une cour bétonnée et un grand terrain d'herbe).

Une cuisine en liaison froide assurée par un prestataire de service et une salle de restauration ouverte aux enfants, animateurs, ou personnels d'entretien et de restauration.

Afin de faciliter la préparation des animations, des livres d'activités sont à disposition des animateurs. Ces livres se trouvent dans la régie matérielle, ils peuvent être empruntés pour préparer des activités et en démonstration. Ces livres doivent être rangés après utilisation afin de permettre à chacun de pouvoir accéder aux livres de cette bibliothèque.

Les jeux de société sont mis à disposition des enfants, sous la responsabilité des animateurs. Afin de favoriser le respect des jeux et l'apprentissage des consignes.

Les portes-manteaux et casiers sont placés dans le bureau de direction afin que la responsable de structure puisse faire le lien avec les familles.

L'A.L.S.H à Montfarville est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) après avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) à accueillir :

- 30 enfants de - 6 ans
- 70 enfants de 6 à 11 ans

Les jours et heures d'ouverture :

- Les mercredis durant la période scolaire :
 - ✓ A 12 h (pour les enfants qui mangent à l'A.L.S.H) jusqu'à 18h.
 - ✓ A 13h30 (pour les enfants que la famille dépose) jusqu'à 18h.
- Les vacances scolaires (de la zone B) de 8h à 18h.
- Rappel : Les structures (A.L.S.H et multisites) sont fermées du 15 aout jusqu'à la rentrée scolaire et durant les vacances de Noël.

2) Le Projet Educatif du Territoire

Le projet éducatif a pour objectif principal :

Affirmer le rôle des loisirs collectifs, des activités éducatives et des démarches intergénérationnelles, pour améliorer une qualité de vie sur le canton.

- Confère annexe 1

3) Les intentions éducatives de l'équipe pédagogique.

Objectifs	Moyens / Actions
Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs	<ul style="list-style-type: none">✓ Proposer un cadre sécurisant et rassurant permettant à l'enfant de s'épanouir.✓ Offrir des conditions d'accueils adaptées aux enfants et à leur rythme.✓ Proposer une programmation qui tient compte du rythme de l'enfant.✓ Favoriser la participation à la vie quotidienne en temps d'activités, cantine et en mini camp.

<p>Développer la Laïcité avec l'idée du « vivre ensemble : partage, solidarité, échange », responsabilisation individuelle et la cohésion de groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil collectif de 8h à 10h durant les vacances et de 13h30 à 14h sur les mercredis durant le temps scolaire ✓ Favoriser le savoir-être et la socialisation. ✓ Développer la Laïcité : permettre « le vivre ensemble, l'égalité devant l'activité et susciter l'échange ». ✓ Veiller au respect : <ul style="list-style-type: none"> - Des enfants. - De l'équipe d'animation et du personnel habilité à exercer au sein de la structure. - Des familles. - Des règles de vie et du rangement. - Du matériel pédagogique mis à disposition. ✓ Sensibiliser à la différence et apprendre à écouter et à s'écouter ✓ Mise en place de l'autorité positive (bienveillance et fermeté qui donne un cadre aux enfants avec des règles claires et précises) par les animateurs et la direction. ✓ Mise en place de mini-camps : vie de groupe, partage des tâches, cohésion de groupe.
<p>Proposer une palette d'activités suffisamment large afin de donner une réelle possibilité de choix :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer des activités « riches » et variées : culturelles, ludiques, manuelles, sportives, d'expression... ✓ Mise en place d'un planning d'activités laissant le libre choix aux familles. ✓ Thème sur la semaine, le mois ou le trimestre en fonction des périodes de l'année. ✓ Un « temps fort » sera organisé par période selon le thème et les projets en cours. (grands jeux, sorties, échanges inter-centre, partenariat, spectacle,...)
<p>Sensibiliser les enfants aux activités artistiques et culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans le cadre de la convention avec la Direction Régionale des Arts et de la Culture (DRAC), mise en place de projets sur l'Art (2015-2016), Le Patrimoine (2016-2017) et l'International (2017-2018). <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une culture de partenariat avec la communauté éducative. - Développer l'éveil, l'expression, la découverte, et la créativité des enfants dans le domaine des activités culturelles et artistiques. - Permettre l'accès au plus grand nombre de disciplines artistiques et culturelles.

	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir le patrimoine local et favoriser l'ouverture vers le monde. - Promouvoir les activités culturelles et artistiques des associations du canton. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenariat avec les bibliothèques municipales : visites, lectures, prêt de livres... ✓ Mise en place de projets artistiques et culturels : spectacles, expositions,...
Développer la Citoyenneté en sensibilisant au développement durable :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutter contre le gaspillage ✓ Favoriser le recyclage, la récupération et les économies d'énergies. ✓ Mise en place de tri des déchets. ✓ Respect et découverte de l'environnement. ✓ Création et entretien de potager et de jardin. ✓ Respect et découverte de l'environnement (projet Ker Terre).
Amener les enfants à découvrir et s'approprier le territoire Régional	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenariat avec des associations locales (C.L.I.C, Bibliothèque,..). ✓ Sorties éducatives. ✓ Echanges avec d'autres A.L.S.H. ✓ Découverte du territoire lors de mini séjours
Permettre à chacun de vivre des moments intergénérationnels lors d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser et renforcer la transmission de valeurs entre générations. ✓ Partenariat avec le C.L.I.C Nord Est Cotentin, les E.H.P.A.D. de St Vaast la Hougue et Barfleur.
Favoriser la communication entre les parents, enfants et l'équipe pédagogique, afin d'installer un échange de confiance (aide à la Parentalité)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des journées à thème et des temps de loisirs partagés avec les familles (randonnées,..). ✓ Porte ouverte à l'A.L.S.H. ✓ Expositions, spectacles. ✓ Faire appel aux savoirs faire et l'expérience des familles. ✓ Relations concrètes et réciproques entre la famille et l'équipe d'animation.

4) L'organisation de la journée.

Les inscriptions

Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants en demi-journée ou journée complète, avec ou sans repas.

Les repas doivent être réservés :

- Avant le lundi midi pour les mercredis en période scolaire.
- 2 jours avant pour les périodes de vacances.

Pour information :

La tarification en date de mai 2016 :

- 4 euros la demi-journée,
- 5,50 euros pour le repas
- Un supplément de 6 euros la nuitée en cas de camp.

Une convention a été signée avec la C.A.F (dispositif COPALE) et la M.S.A (bons vacances) afin de permettre à tous l'accessibilité à l'A.L.S.H. Par le biais de réduction selon quotient familial sur justificatif.

L'accueil

Les familles sont accueillies par une personne de l'équipe d'animation.

Durant le temps d'accueil du matin, plusieurs ateliers sont mis en place dès l'ouverture et doivent permettre aux enfants de pouvoir « démarrer » la journée en douceur.

Lors de ce temps d'accueil : les ateliers seront diversifiés de sorte que chaque enfant puisse s'y retrouver :

- espace calme lecture, espace jeux de société, espace dessin, coloriage, espace jeux de constructions, jeux d'imitations et jeux libres

Ce temps d'accueil permet à chacun de pouvoir « s'exprimer », de donner son avis, ses idées (boite à idées) ...

Les activités et moments clés

A partir de 10h et de 14h, les animateurs expliquent le déroulement de la journée aux enfants (les activités proposées, les projets éventuels...).

Entre 10h et 12h, et 14h et 16h30, les activités plus spécifiques débutent (jeux sportifs, activités manuelles, jeux d'expressions, sorties, projets divers...) suivant le planning d'activités fourni aux parents.

A la demande des parents, des siestes ou temps de repos peuvent être proposés aux enfants.

Lors d'une sortie de l'A.L.S.H, l'animateur remplit une feuille de sortie précisant le nombre d'enfants, leurs noms, ainsi que le lieu, l'itinéraire emprunté et les horaires de départ et de retour.

Les sorties, les temps forts sont communiqués à l'avance (planning, affichage au tableau extérieur), cela permet aux parents d'anticiper (réservation si places limitées, tenue spécifique...).

Journée type vacances scolaires:

8h-10h : Accueil échelonné
10h-12h : Temps d'activité
12h-13h30 : Restauration
13h30-14h : Accueil
14h-16h : Temps d'activité
16h-16h30 : Goûter
16h30-18h : Accueil échelonné

Journée type mercredis temps scolaires:

12h-12h45 : Transport (entre école et A.L.S.H)
12h-13h30 : Restauration
13h30-14h : Accueil
14h-16h30 : Temps d'activité
16h30-16h45 : Goûter
16h45-18h : Accueil échelonné

5) Le fonctionnement de l'équipe

L'équipe pédagogique est formée d'une directrice et de deux animatrices permanentes, qui suivant un planning défini, sont directrices adjointes.

La responsable ainsi qu'une permanente tiendra le rôle d'assistant sanitaire

Des animateurs saisonniers peuvent venir compléter l'équipe de permanents durant les vacances.

Le rôle de la directrice:

Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.

Elle est le garant de la mise en place du projet éducatif par la mise en œuvre du projet pédagogique (coté pédagogique).

Elle est la responsable de l'application des normes d'encadrement et des règles de base des A.L.S.H. (réglementation, hygiène et sécurité)

Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel, gestion des ressources humaines.

Elle gère les relations avec les différents partenaires.
Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
Elle a un rôle de formation des animateurs saisonniers, de suivi et de validation des stagiaires.
Elle est disponible pour les enfants, les parents, les partenaires et l'équipe.

Le rôle de l'animateur:

Après des enfants :

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
Il connaît les différentes règles de sécurité et la législation en A.L.S.H et les applique.
Il fait respecter les règles de vie, d'hygiène et la bonne utilisation du matériel.
Il est force de proposition.
Il sait adapter le contenu des activités à l'âge des enfants et devra adapter sa séance aux capacités de l'enfant.
Il gère son activité de la préparation, du rangement, du nettoyage de sa salle et du matériel utilisé.
Il respecte les enfants en tant qu'individus à part entière.
Il est à l'écoute des enfants.
Il sait motiver, solliciter.
Il fait part à l'assistant sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).

Avec l'équipe :

Il respecte l'équipe.
Il s'accorde avec l'équipe sur les règles de vie définies en amont.
Il participe aux réunions de préparation.
Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
Il travaille en collaboration avec l'équipe (à l'écoute de l'autre).
Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur de bus,...)

Avec les parents :

Il est présent aux moments de l'accueil afin d'échanger avec les parents.
Il sait répondre ou orienter les familles vers le personnel de direction ou les animateurs référents.
Il respecte le planning d'activités fourni aux parents sauf cas exceptionnel après accord de la directrice.

Savoir être du personnel de la structure :

Etre rigoureux et ponctuel.

Montrer l'exemple (vocabulaire utilisé, comportement,...).

Etre responsable.

Avant chaque période de vacances, l'équipe participe à une réunion de préparation.

Il y sera présenté le projet éducatif, pédagogique et le programme d'animation aux animateurs saisonniers.

Une réunion hebdomadaire sera organisée afin de faire un point sur l'organisation, les activités, les sorties et les points à améliorer.

Les stagiaires seront accompagnés et évalués. Cette évaluation portera sur une séance minimum de 45 min sur une activité sportive ainsi que sur une activité artistique et culturelle, ainsi que sur leur attitude générale lors de temps d'accueil, de grands jeux et de sorties.

Les animateurs stagiaires auront un "tuteur": la directrice de la structure.

L'équipe est également constituée d'agents techniques afin d'assurer le ménage, la restauration, l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

6) La communication.

Auprès des familles :

Le site Internet de la Communauté de Communes du Val de Saire permet aussi aux familles de se renseigner et d'avoir accès aux documents nécessaires pour l'inscription.

En cas d'information spécifique, des affiches seront mises en place, et des flyers pourront être distribués.

Auprès des partenaires :

Une première rencontre est prévue en début d'année afin d'échanger sur les projets respectifs et de réfléchir aux actions à mettre en place.

Au cours de l'année, les échanges sont maintenus et d'éventuelles rencontres peuvent être mises en place.

Outre les partenaires institutionnels (C.A.F, M.S.A, D.D.C.S...) et les partenaires éducatifs (groupes scolaires, associations,...), l'A.L.S.H a un réseau de partenaires locaux.

Trois projets principaux sont en cours d'élaboration (en lien avec le projet éducatif social et local et le PTEAC):

- Dans la continuité, le projet nutrition santé a pour but de sensibiliser sur l'importance d'une bonne hygiène de vie. Il a été mis en place en partenariat avec tous les acteurs du P.E.S.L et l'association D.O.N.C (Dépistage obésité Nord Cotentin).

- ✓ Cette année, nous organiserons la semaine du goût et des ateliers culinaires sur les mercredis (de septembre à octobre) et durant les vacances scolaires. Divers ateliers cuisine seront mis en place.

- ✓ Projet : jardinage en continuité avec le projet du jardin à la soupe créé avec les aînés du C.L.I.C (centre local d'information et de coordination), les E.H.P.A.D de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur. Les enfants planteront, arroseront, prendront soin de leurs plantations.

- Projet : « osez la matière », dans le cadre du P.T.E.A.C sur le thème des Arts.

- ✓ Projet intergénérationnel réfléchi avec l'équipe de l'A.L.S.H Ce projet s'articule autour de vélos customisés créé avec les enfants de l'A.L.S.H durant les mercredis, en partenariat avec le C.L.I.C et les E.H.P.A.D de Saint Vaast et Barfleur pour une exposition à la médiathèque de Saint Vaast la Hougue et au Festival du livre de « la Hougue ». Temps fort organisé le mercredi 29 juin, à la Halle aux Grains de Quettehou, de 14h30 à 17h, avec exposition, lecture théâtralisée « Giro 49 » par le théâtre de la Presqu'île, et parcours de motricité de vélo.

- ✓ Projet graff' : en lien avec le P.T.E.A.C. Création de 2 fresques « nature » à l'A.L.S.H avec des graffeurs professionnels et les enfants.

- ✓ « osez la matière », réfléchi avec l'équipe de l'ALSH, ce projet s'articule autour de la fabrication d'un livre sur les différentes activités autour de la découverte des matières créé avec les enfants de l'A.L.S.H durant les vacances d'avril pour une exposition à la médiathèque de Saint Vaast la Hougue et au Festival du livre de « la Hougue ».

- ✓ « Ker Terre » avec Mme Adèle Bellamy (artiste) en lien avec le P.T.E.A.C, création et fabrication d'une cabane en terre (bauge) dans la cour de l'A.L.S.H durant les vacances d'été.

- « Développement durable » : sur les mercredis, les vacances et sur l'année scolaire, ce projet a pour but de sensibiliser les enfants au tri sélectif, recyclage sous forme d'activités (récup'), et sensibilisation à la faune et à la flore »

7) Le bilan

L'implication et l'intérêt des participants seront évalués en fin d'activités par les animateurs, afin de mesurer le degré de satisfaction des enfants.

La responsable et les animateurs feront un bilan hebdomadaire afin de pouvoir adapter le fonctionnement de l'A.L.S.H pour corriger le projet pédagogique et les actions.

En fin de période (mercredis, vacances), une réunion bilan permettra de définir si oui ou non, les objectifs ont été atteints et analyser.

Pour les périodes de vacances scolaires, chaque animateur remplit un bilan écrit par période.

Ce bilan sera compilé et présenté en groupe de travail « Jeunesse et Sport ».

Pour les périodes des mercredis, un bilan qualitatif et quantitatif par période (entre chaque vacances) sera présenté en groupe de travail « Jeunesse et Sport ».

8) Le cadre de référence pour vivre sereinement

Définir un cadre de référence est nécessaire pour protéger l'enfant et assurer sa sécurité (physique, morale, affective et matérielle).

Les règles de vie concernent tout ce qui ressort des lois, de la sécurité et de l'hygiène des enfants et par conséquent non négociables.

Les règles de fonctionnement concernent la vie en collectivité et les horaires. Certaines de ces règles sont négociables.

Les règles d'usages concernent ce qui touche aux valeurs des personnes et à la politesse. Certaines de ces règles sont négociables et d'autres non.

Les règles négociables seront prédéfinies avec les animateurs lors de la réunion de préparation. Ces règles pourront être discutées avec les enfants.

Toutes ses règles doivent être annoncées, expliquées, connues, comprises et acceptées par tous, faute de quoi les enfants risquent de les transgresser.

Un engagement de respect des règles devra être pris par les enfants.

La sanction doit être un outil éducatif essentiel permettant à l'enfant de progresser, d'accéder à la citoyenneté. Tout manquement au règlement intérieur ou attitude inadmissible sera référé au directeur de la structure qui fera le relais vers le responsable de service et à l'élu en charge.